



Districts	Communes	Autorité de décision	Routes ou rues	Tronçons	Règlementations adoptées
LAUSANNE	Lausanne	Municipalité	Chemin de Mémise	Conformément au plan en consultation	Abrogation du signal OSR 2.01 «Interdiction générale de circuler dans les deux sens». Ajout des signaux: OSR 2.13 «Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles», OSR 2.59.1 et 2.59.2 «Début et fin de zone à vitesse limitée», 30 km/h OSR 2.50 «Interdiction de parquer», hors case. OSR 2.61 «Chemin pour piétons».
	Lausanne	Municipalité	Avenue Edouard-Dapples	Conformément au plan en consultation	Abrogation du signal OSR 2.16 «Poids maximal», 3.5t. Ajout du signal OSR 2.13 «Circulation interdite aux camions et aux autocars», livraisons et services publics exceptés.
	Lausanne	Municipalité	Chemin de la Ratavalor	Conformément au plan en consultation	Déplacement OSR 2.02 «Accès interdit». Ajout OSR 2.42 «Interdiction d'obliquer à droite», accès n°17 excepté et OSR 2.43 «Interdiction d'obliquer à gauche», accès n°17 excepté.
	Lausanne	Municipalité	Avenue de Beaumont	Conformément au plan en consultation	Ajout de l'exception «services publics» au signal existant OSR 2.01 «Interdiction générale de circuler dans les deux sens», de 22h à 6h, cycles exceptés.
	Lausanne	Municipalité	Chemin de Beau-Rivage Avenue des Oscherins	Conformément au plan en consultation	Changement du régime de stationnement payant comme suit: Max 2h, 8h à 20h, jours ouvrables, autorisation A excepté.
	Lausanne	Municipalité	Avenue de Vernand-Dessus	Conformément au plan en consultation	Ajout des signaux OSR 2.59.1 et 2.59.2 «Début et fin de zone». OSR 4.18 «Parcage avec disque de stationnement», max 3h, de 8h à 18h, libre samedi, dimanche et jours fériés. OSR 2.50 «Interdiction de parquer», hors cases.
	Lausanne	Municipalité	Avenue de France	Conformément au plan en consultation	Abrogation de 2 pl. de parc OSR 4.20 «Parcage contre paiement», ouvertes au macaron C.
	Lausanne	Municipalité	Chemin du Levant	Conformément au plan en consultation	Abrogation de 1 pl. de parc OSR 4.17 «Parcage autorisé» cycles, cyclomoteurs et motocycles.
	Lausanne	Municipalité	Chemin de Boisy	Conformément au plan en consultation	Abrogation de 1 pl. de parc OSR 4.17 «Parcage autorisé», cycles, cyclomoteurs et motocycles et de 133 pl. de parc OSR 4.18 «Parcage avec disque de stationnement». Création de 3 pl. de parc OSR 4.17 «Parcage autorisé», OSR 5.14 «Handicapés et de 99 pl. de parc OSR 4.20 «Parcage contre paiement», max 2h, jours ouvrables, 8h à 20h, autorisation D excepté. Mise en zone de stationnement à l'aide des signaux OSR 2.59.1 et 2.59.2 «Début et fin de zone». OSR 4.20 «Parcage contre paiement», max 2h, jours ouvrables, 8h à 20h, autorisation D excepté.
	Lausanne	Municipalité	Route de la Feuillère Route d'Oron	Conformément au plan en consultation	Déplacement de 6 pl. de parc OSR 4.17 «Parcage autorisé», deux-roues et de 17 pl. de parc OSR 4.20 «Parcage contre paiement», P+R. Abrogation de 1 pl. de parc OSR 4.17 «Parcage autorisé», deux-roues, de 20 pl. de parc OSR 4.18 «Parcage avec disque de stationnement», de 36 pl. de parc OSR 4.20 «Parcage contre paiement», PLD, de 13 pl. de parc OSR 4.20 «Parcage contre paiement», P+R. Création de 25 pl. de parc OSR 4.20 «Parcage contre paiement», max 2h, jours ouvrables, 8h à 20h, autorisation O excepté.
MORGES	Denges	DCIRH	Sentier de Renges	Conformément au plan en consultation	Déplacement OSR 2.13 «Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles», Riverains, exploitations agricole, forestière et services publics autorisés.
	Morges	Municipalité	Parc des Sports	Conformément au plan en consultation	Suppression plaque complémentaire «max 10h» pour 49 places de parc Ajout plaque complémentaire «max 2h» pour 49 places de parc Suppression OSR 2.35 «Obstacle à contourner par la gauche» Ajout d'une place de parc pour car Ajout 54 places de parc pour véhicules automobiles.
NYON	Begnins	DCIRH	Grand'Rue	Conformément au dossier en consultation	Signaux OSR 4.18 «Parcage avec disque de stationnement», max.4h., 7j/7, 24h/24
	* Tannay	DCIRH	Route Suisse - Route cantonale I-B-P	Conformément au plan en consultation	Signaux OSR: 2.30 «Vitesse maximale», 60 km/h pour la protection contre le bruit au sens de l'OPB, en application de l'article OSR 108, alinéa 2, lettre d. 2.53 «Fin de la vitesse maximale», 60 km/h 5.04 «Plaque de rappel».
	Vich	DCIRH	Rue de la Duda, Route de Luins, Chemin de Bonmont, Place de l'Eglise, Place Marcel Poncet et Collège des Pralics	Conformément aux plans en consultation	Signaux OSR: 4.18 «Parcage avec disque de stationnement», max.4h., du lundi au samedi, de 07h00 à 19h00. Excepté macaron 4.18 «Parcage avec disque de stationnement», (zone bleue) 2.50 «Interdiction de parquer» et OSR 5.42 «Station de recharge» 2.50 «Interdiction de parquer», réservé commune et OSR 5.11 «Dérogation à l'interdiction de parquer», parking libre du lundi au samedi, de 19h00 à 06h00.
OUEST LAUSANNOIS	Chavannes-Près-Renens	Municipalité	Rue de la Blancherie	Conformément au plan en consultation	Abrogation des signaux OSR 2.59.5 et 2.59.6 «Début et fin de zone de rencontre» au profit des signaux OSR 2.59.1 et 2.59.2 «Début et fin de zone 30 km/h».
	Chavannes-Près-Renens	Municipalité	Avenue de Préfaully, chemin des Glycines, chemin des Ramiers, Rue Centrale, Avenue de la Gare	Conformément au plan en consultation	Abrogation des signaux OSR 2.59.5 et 2.59.6 «Début et fin de zone de rencontre» au profit des signaux OSR 2.59.1 et 2.59.2 «Début et fin de zone 30 km/h».
	Chavannes-Près-Renens	Municipalité	Route de la Maladière - Contre allée quartier Cerisaie	Conformément au plan en consultation	Création zone 30, signaux OSR 2.59.1 et 2.59.2 «Début et fin de zone 30 km/h».
	Chavannes-Près-Renens	Municipalité	Rue de la Plaine, Chemin de Praz-Veguey	Conformément au plan en consultation	Abrogation des signaux OSR 2.59.5 et 2.59.6 «Début et fin de zone de rencontre» au profit des signaux OSR 2.59.1 et 2.59.2 «Début et fin de zone 30 km/h».
RIVIERA PAYS- D'ENHAUT	La Tour-de-Peilz	Municipalité	Chemin de Béranges, Débouché au droit du n°53	Conformément au plan en consultation	Abrogation du signal OSR 3.01 «Stop», en faveur d'une priorité de droite
	Blonay - Saint-Légier	DCIRH	Route du Montéliza	Conformément au plan en consultation	Abaissement du temps de stationnement. OSR 2.50 «Interdiction de parquer», hors cases. 2.59.1 et 2.59.2 «Signal de début et fin de zone». 4.18 «Parcage avec disque de stationnement», max. 2h00 de 7h00 à 19h00, libre les dimanches et jours fériés.
	* Rougemont	DCIRH	RC 702 - Route de Flendruz	Conformément au plan et au rapport d'expertise en consultation	Signaux OSR: 2.30 «Vitesse maximale», 60 km/h 2.53 «Fin de la vitesse maximale», 60 km/h 5.04 «Plaque de rappel».